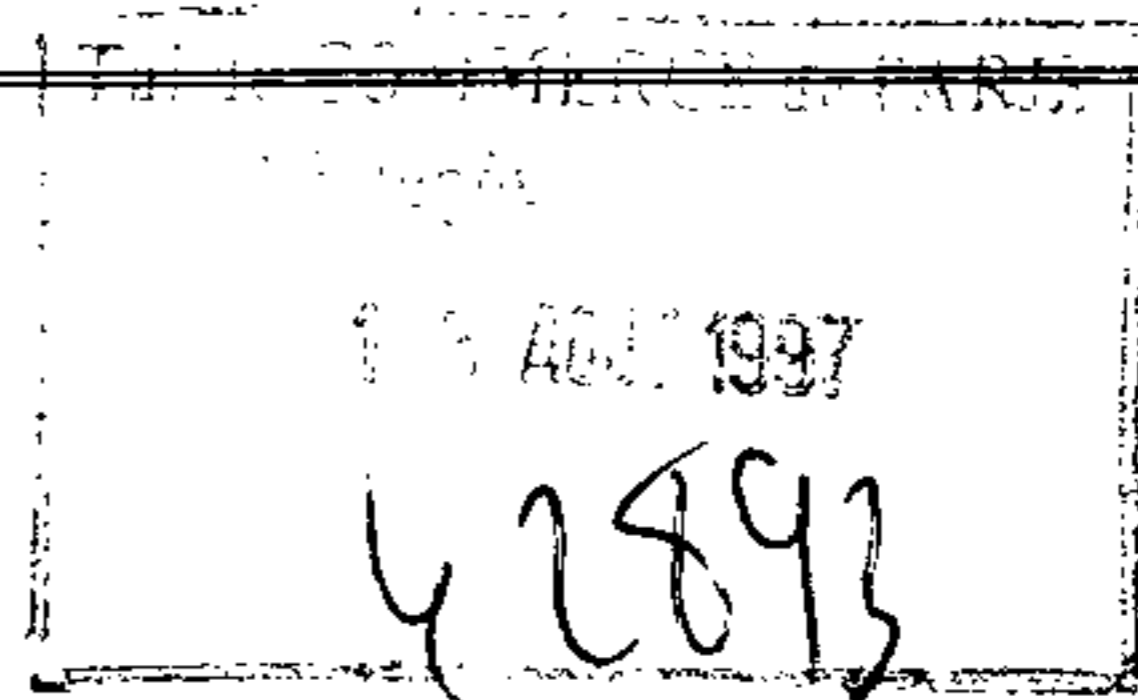


PROJET DE TRAITE DE FUSION PAR ABSORPTION



Entre les soussignés :

- **La société SECRA,**
société à responsabilité limitée au capital de 50.000 francs, ayant son siège social 9 bis, rue Georges Berger à PARIS (75017), représentée par Monsieur RESPLANDY Robert, agissant en qualité de seul gérant,

d'une part,

Et :

- **La société SECAC,**
société à responsabilité limitée au capital de 50.000 francs, ayant son siège social 9, rue Georges Berger à PARIS (75017), représentée par Monsieur RESPLANDY Robert, agissant en qualité de seul gérant,

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

I - La société SECRA a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date à PARIS du 9 avril 1985, pour 99 années. L'insertion constitutive a été publiée le 6 juillet 1986 dans le Journal Quotidien Juridique.

La société SECRA est actuellement constituée en la forme d'une société à responsabilité limitée. Elle a pour objet la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

Ses autres caractéristiques juridiques sont les suivantes :

- inscrite au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 338.498.017 ;
- inscrite à l'Institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro 338.498.017.000015 ;
- capital : 50.000 francs, divisé en 500 parts, d'une valeur nominale de 100 francs entièrement libérées, toutes de même catégorie ;
- sa durée vient à expiration le 14 août 2085.

II - La société SECAC a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date à PARIS du 23 avril 1990, pour 99 années. L'insertion constitutive a été publiée le 31 mai 1990 dans le Journal Quotidien Juridique.

*copie certifiée conforme
La Gerant*

La société SECAC est actuellement constituée en la forme d'une société à responsabilité limitée. Elle a pour objet la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

Ses autres caractéristiques juridiques sont les suivantes :

- inscrite au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 378.277.263 ;
- inscrite à l'Institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro 378.277.263.000018
- capital : 50.000 francs, divisé en 500 parts, d'une valeur nominale de 100 francs entièrement libérées, toutes de même catégorie ;
- sa durée vient à expiration le 19 mars 2090.

III - La société SECRA et la société SECAC ont envisagé le principe de leur fusion pour les motifs et en vue d'atteindre les objectifs suivants : elles ont les mêmes associés et la même activité. En outre, la société SECRA n'a plus qu'un seul mandat, il n'y a donc pas lieu de maintenir deux entités juridiques distinctes.

Partant de ces considérations, les deux sociétés ont établi un projet de fusion aux termes duquel :

- la société SECAC absorberait la société SECRA ;
- la société SECRA faisant apport à la société SECAC de l'intégralité de son actif ;
- la société SECAC prenant en contrepartie, à sa charge, l'intégralité du passif de la société SECRA et lui attribuant des parts créées à titre d'augmentation du capital de la société SECAC, lesdites parts ayant une valeur égale à la valeur de l'actif net apporté par la société SECRA.

Les bases et les conditions de cette fusion ont été déterminées à partir des comptes des deux sociétés, arrêtés à la date du 30 septembre 1996, date de clôture de leur dernier exercice social, et dont une copie certifiée conforme est annexée au présent acte.

Ceci étant rappelé, il est passé à la convention ci-après :

CONVENTION DE FUSION **PAR ABSORPTION**

I - APPORTS

A - Apport - Désignation - Evaluation :

En vue de la réalisation de la fusion des sociétés SECRA et SECAC par absorption de la société SECRA par la société SECAC, la société SECRA fait apport, sous les

garanties ordinaires et de droit, de tout son actif comprenant tous ses biens, droits et valeurs, sans exception, ni réserve, à la société SECAC qui l'accepte.

L'actif, objet de l'apport, comprend notamment, sans que l'énumération ci-après puisse être considérée comme limitative, les biens suivants :

1. Biens immobiliers Néant

2. Biens mobiliers :

. les valeurs réalisables et disponibles :

- la clientèle est évaluée à la somme de : 10.000 Frs

- les créances à court terme sur les clients énoncés
selon état n° 1 annexé au présent acte,

s'élevant à la somme de : 25.341 Frs

- les disponibilités en banques énoncées selon état n° 2

annexé au présent acte, s'élevant à la somme de : 255.877 Frs

Valeur total de l'actif apporté : 291.218 Frs

B - Déclarations diverses :

1. Fonds de commerce :

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 Juin 1935, Monsieur RESPLANDY Robert, ès-qualité, déclare :

- que le fonds de commerce figurant au nombre des apports ci-dessus a été créé par la société SECRA le 9 avril 1985 ;
- que le fonds de commerce ne fait l'objet d'aucune inscription de privilège quelconque ou de nantissement ainsi qu'il résulte de deux états délivrés par le Greffe du Tribunal de commerce de PARIS en date du 14 Juillet 1997, annexés au présent acte ;
- que le chiffre d'affaires réalisé par la société SECRA dans l'exploitation de ce fonds de commerce durant les trois dernières années a été de :

- 18.000 francs en 1996 ,

- 15.000 francs en 1995 ;

- 33.500 francs en 1994 ;

- que les bénéfices commerciaux réalisés pendant les mêmes années au titre de l'exploitation de ce fonds ont été de :

- 14.290 francs en 1996 ;

- 18.495 francs en 1995 ;

- 7.621 francs en 1994 ;

- que pour la période courue depuis le 1er octobre 1996 jusqu'à ce jour, le chiffre d'affaires réalisé est de 17.000 francs et les bénéfices réalisés pour la même période sont contradictoirement évalués à 45.848 francs.

Les livres comptables relatifs aux années ci-dessus seront remis à la société SECAC lors de la réalisation de la fusion. Dès à présent, ils font l'objet d'un inventaire dont un exemplaire, signé des deux sociétés, est remis, ce jour, à chacune des deux sociétés.

2. Autres déclarations :

Monsieur RESPLANDY Robert, ès-qualité, déclare également que :

- la société SECRA n'est pas en état de cessation des paiements, qu'elle n'a jamais été déclarée en état de liquidation des biens ou admise en règlement judiciaire avec le bénéfice d'un concordat, et qu'elle ne se trouve pas actuellement sous le coup d'une procédure de redressement judiciaire ;
- elle n'a jamais réalisé de profits illicites et n'a jamais été poursuivie à ce titre.

3. Renonciation au privilège du vendeur et à l'action résolutoire :

La société SECRA déclare renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire lui appartenant au titre de ses apports, ces derniers devant être rémunérés ainsi qu'il est dit ci-après. En conséquence, elle dispense Monsieur le conservateur des hypothèques, dans le ressort duquel sont situés les immeubles apportés, de prendre inscription d'office pour assurer la sauvegarde de ces privilèges et actions, lui donnant, par les présentes, pleine et entière décharge à ce titre.

C - Date d'entrée en jouissance :

La société SECAC aura la propriété et la jouissance de l'intégralité des actifs de la société SECRA au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Néanmoins, tous les résultats de la continuation de l'exploitation de son fonds de commerce par la société SECRA depuis la date d'arrêté de ses comptes en vue de la présente fusion, soit le 1er octobre 1996, jusqu'à la date de réalisation définitive de cette fusion, passeront activement et passivement sur la tête de la société SECAC, rétroactivement, à compter de la réalisation de la fusion.

Jusqu'à ce jour de réalisation définitive de la fusion, la société SECRA assurera la gestion courante de ses biens et droits, par contre, elle s'interdit d'opérer aucun acte, de prendre aucun engagement sortant de ce cadre, sauf accord préalable et exprès de la société SECAC.

D - Dissolution de la société SECRA :

Du seul fait de la réalisation définitive de la fusion, objet des présentes et au jour de cette fusion, la société SECRA sera dissoute de plein droit, par anticipation.

II - CHARGES - CONDITIONS - REMUNERATION

A - Charges et conditions

L'apport ci-dessus est consenti et accepté sous les conditions et aux charges ordinaires et de droit, notamment sous les suivantes que la société SECAC déclare accepter.

La société SECAC prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance, renonçant dès maintenant à exercer tout recours contre la société apporteuse, pour quelque motif que ce soit, tel que erreur sur la superficie des terrains, vétusté, mauvais état des constructions, installations, agencements, matériels, insolvabilité des débiteurs...

Elle supportera les servitudes passives, connues ou inconnues, profitera des servitudes actives pouvant exister sur les immeubles apportés.

Elle supportera et acquittera à compter du jour de la réalisation de la fusion tous impôts, contributions, taxes, loyers, primes et cotisations d'assurances et généralement toutes les charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou grèveront les biens apportés et qui sont inhérentes à leur propriété ou à leur exploitation.

A compter de cette même date de la réalisation de la fusion, elle devra exécuter tous traités, marchés, conventions et engagements quelconques qui auront pu être contractés par la société SECRA, notamment ceux passés avec l'administration fiscale, avec les clients, les fournisseurs, les membres du personnel, les créanciers..., ainsi que toutes assurances. La société SECAC sera, à ses risques et périls, subrogée dans les droits et obligations résultant des engagements ci-dessus, souscrits par la société SECRA, sans recours contre ladite société

B - Prise en charge du passif :

La société SECAC déclare accepter de prendre à sa charge et vouloir acquitter aux lieu et place de la société SECRA :

- l'intégralité du passif de cette dernière, tel qu'il apparaissait à la date du 30 septembre 1996, jour d'arrêté du bilan. A cette date, le passif de la société SECRA s'élevait à la somme de 31.251 francs, ainsi qu'il résulte d'un état détaillé numéro 3, annexé au présent acte ;

- l'intégralité du passif résultant de la continuation de l'activité de la société SECRA entre la date du 30 septembre 1996 ci-dessus et la date de réalisation de la fusion ;
- les frais et charges de toute nature, sans exception, ni réserve qui incomberont à la société SECRA du fait de sa liquidation, conséquence de la fusion et notamment les charges fiscales qui deviendraient exigibles. Ces frais et charges actuellement évalués, sauf à parfaire ou à diminuer, à la somme de 9.967 francs.

C - Rémunération de l'actif net apporté :

Il résulte des estimations et évaluations ci-dessus que la valeur brute de l'apport stipulé, fait à titre de fusion, s'élève à la somme totale de 291.218 francs.

Par ailleurs, le passif pris en charge (31.251 francs) ainsi que les frais de l'opération, forfaitairement estimés (9.967 francs), s'élèvent comme indiqué ci-dessus, à la somme totale de 41.218 francs. En conséquence, la valeur nette de l'apport s'établit à 250.000 francs.

Pour assurer la rémunération de la valeur nette de l'apport, le capital de la société SECAC sera augmenté de 25.000 francs par la création de 250 parts nouvelles, d'une valeur nominale de 100 francs. Chacune de ces parts sera intégralement libérée et assortie d'une prime de fusion de 900 francs, soit une prime de fusion totale de 225.000 francs.

Le capital social de la société SECAC sera, en conséquence, porté de 50.000 francs à 75.000 francs.

Les parts ainsi créées seront réparties entre les associés de la société SECRA absorbée, à raison d'une part de la société SECAC pour deux parts de la société SECRA.

Les porteurs de parts de la société SECRA feront leur affaire de tout rompu éventuel.

Les parts de la société SECAC nouvellement créées et attribuées à la société SECRA porteront jouissance à compter du jour de la réalisation de la fusion, et seront, à compter de cette même date, entièrement assimilées aux parts anciennes de la société SECAC.

D - Engagements fiscaux :

1. Les parties déclarent opter pour l'application, à l'opération de fusion des sociétés qu'ils représentent, du régime de faveur institué par l'article 210 A du Code général des impôts.

En conséquence, la société bénéficiaire s'oblige :

- à reprendre à son passif les provisions de la société apporteuse dont l'imposition a été différée, ainsi que la réserve spéciale où cette société a, le cas échéant, porté les plus-values à long terme antérieurement soumises à l'impôt sur les sociétés aux taux réduits prévus par l'article 219-I-a du C.G.I. ;
- à se substituer à la société apporteuse pour la réintégration des plus-values dont l'imposition aurait été différée chez celle-ci ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse ;
- à réintégrer dans ses bénéfices imposables dans les conditions fixées par l'article 210 A du C.G.I., les plus-values afférentes aux immobilisations amortissables comprises dans l'apport-fusion ;
- à inscrire à son bilan les éléments apportés autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse, à défaut, de comprendre dans ses résultats de l'exercice de fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société apporteuse.

2. Au regard de la TVA, la société bénéficiaire sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits de la société apporteuse. De manière à bénéficier de l'exonération de TVA en matière de cession de biens mobiliers d'investissements, la société bénéficiaire s'engage, de façon irrévocable, à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens objets de la présente opération de fusion et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du Code général des impôts, qui auraient été exigibles si la société apporteuse avait continué à utiliser lesdits biens.

III - DISPOSITIONS DIVERSES

A - Conditions suspensives :

Les conventions qui font l'objet du présent acte et de ses annexes sont stipulées sous les conditions que :

- l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbée approuve lesdites conventions et leurs annexes, ainsi que l'apport et la fusion qui y sont convenues et prononce la dissolution de cette société du seul fait et à la date de la réalisation de la fusion ;

- l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbante approuve les mêmes conventions et leurs annexes, ainsi que l'apport et la fusion qui y sont convenus et décide d'augmenter le capital de la société dans les conditions stipulées.

Si les conditions suspensives ci-dessus n'étaient pas réalisées le 30 septembre 1997, au plus tard, lesdites conventions pourraient être considérées comme nulles et non avenues à la demande formulée par l'une ou l'autre des parties, notifiée à l'autre partie par simple lettre recommandée avec avis de réception, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

B - Réalisation de la fusion :

La fusion deviendra définitive à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SECAC qui réalisera l'augmentation de capital de cette société en conséquence de la fusion.

A l'issue de cette même assemblée, la société SECRA se trouvera dissoute, de plein droit.

L'intégralité du passif de la société SECRA étant pris en charge par la société SECAC, la dissolution de la société SECRA ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

En conséquence, les parts créées par la société SECAC en rémunération des apports de la société SECRA seront immédiatement et directement attribuées aux associés de cette société en raison de une part de la société SECAC contre deux parts de la société SECRA.

C - Frais - Election de domicile :

Tous les frais, droits et honoraires dus à raison du présent acte ainsi que de ses suites ou conséquences, seront à la charge exclusive de la société absorbante qui s'y oblige.

Pour l'exécution du présent acte et de ses suites, les parties feront respectivement élection de domicile en leur siège social.

D - Sincérité du prix :

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 avril 1918, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

*Fait à Paris,
le 18 juillet 1997,
en cinq exemplaires originaux.*

*Pour la société SECRA,
Robert RESPLANDY, gérant :*

SECRA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COMPTABLES
ET DE RÉVISION ET D'AUDIT
Sarl au Capital de 50.000 F
9 bis, Rue Georges Berger
75017 PARIS
RCS PARIS B 338 498 017

*Pour la société SECAC,
Robert RESPLANDY, gérant :*

SECAC
Société d'Expertise Comptable
et de Commissaires aux Comptes
S.A.R.L. au capital de 50 000 F
93, rue de Monceau à Paris (75008)
R.C.S. Paris B 378 277 263

SECRA

Société d'Etudes Comptables de Révision et d'Audit

ANNEXE N° 1

Créances à court terme au 30 septembre 1996

➤ Clients.....	9.648 Frs
➤ Clients « factures à établir ».....	12.060 Frs
➤ Impôts sur les bénéfices.....	<u>3.633 Frs</u>
Total des créances au 30 septembre 1996 :.....	<u>25.341 Frs</u>

SECRA

Société d'Etudes Comptables de Révision et d'Audit

ANNEXE N° 2

Disponibilités en banque au 30 septembre 1996

➤ Solde compte bancaire BNP n° 271983/93.....	52.877 Frs
➤ Intérêts à recevoir.....	3.000 Frs
➤ Solde compte BNP placement.....	<u>200.000 Frs</u>
Total des disponibilités au 30 septembre 1996 :.....	<u>255.877 Frs</u>

SECRA

Société d'Etudes Comptables de Révision et d'Audit

ANNEXE N° 3

Détail du passif au 30 septembre 1996

➤ Charges à payer sur salaires	19.500 Frs
➤ Charges à payer sur organismes sociaux.....	6.650 Frs
➤ T.V.A. à décaisser	993 Frs
➤ T.V.A. collectée	1.648 Frs
➤ T.V.A. sur factures à établir.....	2.060 Frs
➤ Etat charges à payer.....	400 Frs
Total du passif au 30 septembre 1996 :	<u>31.251</u> Frs

ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES
ET PUBLICATIONS

NOS REFERENCES : 43009/ 12
91036435

REQUERANT : SECOFI

65 IMP NICEPHORE NIEPCE
34000 MONTPELLIER

PRIVILEGES REQUIS : PRIVILEGES DU TRESOR
PRIV. SECURITE SOCIALE-REG. COMPLEMENTAIRE
OPERATION DE CREDIT-BAIL EN MATIERE MOBILIERE
PUBLICITES DE CONTRATS DE LOCATION
PUBLICITES DE CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE
PRIVILEGES DE VENDEUR ET ACTION RESOLUTOIRE
NANTISSEMENTS DU FONDS DE COMMERCE
NANTISSEMENTS DE L'OUTILLAGE MATERIEL ET EQUIPEMENT
PROTETS
WARRANTS INDUSTRIELS

SUR : SARL ETUDES COMPTABLE DE REVISION ET D AUDIT
NO RCS : B338498017
1ERE ADRESSE : 9 B RUE GEORGES BERGER
75017 PARIS

DATE	ORGANISME, CREANCIER	MONTANT	FICHER MIS A JOUR AU
*** PRIVILEGES DU TRESOR NEANT			14/07/97
*** PRIV. SECURITE SOCIALE-REG. COMPLEMENTAIRE NEANT			14/07/97
*** OPERATION DE CREDIT-BAIL EN MATIERE MOBILIERE NEANT			09/07/97
*** PUBLICITES DE CONTRATS DE LOCATION NEANT			09/07/97
*** PUBLICITES DE CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE NEANT			09/07/97
*** PRIVILEGES DE VENDEUR ET ACTION RESOLUTOIRE NEANT			10/07/97

*** NANTISSEMENTS DU FONDS DE COMMERCE 10/07/97
NEANT

*** NANTISSEMENTS DE L'OUTILLAGE MATERIEL ET EQUIPEMENT 10/07/97
NEANT

*** PROTETS 10/07/97
NEANT

*** WARRANTS INDUSTRIELS 14/07/97
NEANT

DROITS DE GREFFE
DECRET DU 10/10/86

PRIV. TRESOR (60)	13,20
SECU. SOCIALE (65)	13,20
CREDIT-BAIL (83)	13,20
CONTRAT LOCAT. (83)	13,20
CLAUSE RESERVE (83)	13,20
PRIV. VENDEUR (70)	13,20
FONDS COMMERCE (70)	13,20
MAT. OUTILLAGE (70)	13,20
PROTETS (87)	13,20
WARR. INDUSTRIEL (78)	13,20
TOTAL HT	132,00
TVA	27,19

TOTAL TTC	159,19

ETAT CONFORME AUX REGISTRES DU GREFFE DELIVRE LE 14/07/97,
ETABLI SUR 2 PAGES

LE GREFFIER,



Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C R A Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise : 9 bis, rue Georges Berger 75017 PARIS Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET* 3 3 8 4 9 8 0 1 7 0 0 0 1 5 Code APE 7 4 1 C Exercice précédent (N-1) clos le:

(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Exercice N, clos le : <u>300996</u> <u>300995</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (0)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de recherche et développement *	AD	AE			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
Immobilisations en cours		AV	AW			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières *	BH	BI				
TOTAL (I)		BJ	BK			
		0	0	0	0	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU*		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	21708	45380
		Autres créances (3)	BZ	CA	3633	7986
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	255877	366659	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
TOTAL (II)		CJ	CK	0	420025	
		281218	0	281218	420025	
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)	CL				
	Primes de remboursement des obligations (IV)	CM				
	Ecart de conversion actif * (V)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO	IA	0	281218	420025
		281218	0	281218	420025	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		
		CP		CR		
Clause de réserve de propriété :		Stocks :		Créances :		
Immobilisations :						

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C R A

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

		Exercice N 1	Exercice N - 1 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50000.....)	DA	50000	50000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5000	5000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) (4)	DF		
	Autres réserves	DG	180676	312330
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	14290	18495
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	249967	385826
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (III)	DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	0	0
DETTES (5)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (7)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY	31251	34199
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	31251	34199
	Écarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	281218	420025
Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes *			281218,42	

RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ		
	(5)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	31251	34199
(6)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			
(7)	Dont emprunts participatifs	EI			

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

(1996)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C R A

(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N			Total 3	Exercice (N-1) 4	
		France 1	Exportation 2				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens services *	FD		FE	FF		
		FG	18000		FH	FI	15000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	18000	FK	FL	15000	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges *				FP	1767	6339
	Autres produits (1)				FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	19767	21339
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS		
	Variation de stock (marchandises) *				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	3566	9096
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	731	503
	Salaires et traitements *				FY		
	Charges sociales				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges				GE	4000	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	8298	9599	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	11469	11739	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	11254	17459
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)				GP	11254	17459	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	162	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)				GU	162	0	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	11091	17459	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	22560	29198	

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C R A

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

		Exercice N 1	Exercice N - 1 2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	2	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	0	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		2	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices * (X)		8272	10703
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		31023	38798
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		16732	20302
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		14290	18495

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont { - Produits de locations immobilières - Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier - Crédit-bail immobilier	HP		
		HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	DIVERS			2
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

CADRE A		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
				1	2
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement		KA	KB	KC
	TOTAL I		0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	KE	KF
			0	0	0
Terrains			(KG)	(KH)	(KI)
Sur sol propre			(KJ)	(KK)	(KL)
Constructions			(KM)	(KN)	(KO)
Sur sol d'autrui			(KP)	(KQ)	(KR)
Installations générales, agencements et aménagements des constructions*			(KS)	(KT)	(KU)
Installations techniques, matériel et outillage industriels			(KV)	(KW)	(KX)
Autres immobilisations corporelles			(KY)	(KZ)	LA
Installations générales, agencements, aménagements divers*			(LB)	(LC)	(LD)
Matériel de transport*			(LE)	(LF)	(LG)
Matériel de bureau et informatique, mobilier			(LH)	(LI)	LJ
Emballages récupérables et divers*			(LK)	(LL)	LM
Immobilisations corporelles en cours			(LN)	(LO)	LP
Avances et acomptes			0	0	0
TOTAL III			0	0	0
Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M	8T
Autres participations			8U	8V	8W
Autres titres immobilisés			IP	IR	IS
Prêts et autres immobilisations financières			IT	IU	IV
TOTAL IV			0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	0H	0J
			0	0	0

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *ou évaluation par mise en équivalence
		1	2		
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement		LT	LU	IW
	TOTAL I		0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	LV	LW	IX
			0	0	0
Terrains			(LX)	(LY)	(LZ)
Sur sol propre			(MA)	(MB)	(MC)
Constructions			(MD)	(ME)	(MF)
Sur sol d'autrui			(MG)	(MH)	(MI)
Inst. gales, agents et am. des constructions			(MJ)	(MK)	(ML)
Installations techniques, matériel et outillage industriels			(MM)	(MN)	(MO)
Autres immobilisations corporelles			(MP)	(MQ)	(MR)
Inst. gales., agents, aménagements divers			(MS)	(MT)	(MU)
Matériel de transport			(MV)	(MW)	(MX)
Matériel de bureau et informatique, mobilier			(MZ)	(NA)	(NB)
Emballages récupérables et divers*			(MY)	(NE)	(NF)
Immobilisations corporelles en cours			(ND)	(NH)	(NI)
Avances et acomptes			(NC)	0	0
TOTAL III			0	0	0
Participations évaluées par mise en équivalence			0U	0V	0W
Autres participations			0X	0Y	0Z
Autres titres immobilisés			2B	2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières			2E	2F	2G
TOTAL IV			0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0K	0L	0N
			0	0	0

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 3 0 0 9 9 6

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C R A

(Ne pas reporter le montant des centimes)**

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX	0	0	0	0	0	0

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	= 0

Ce cadre est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

N°30 -3618

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C R A

(Ne pas reporter le montant des centimes) **

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	PA	0	PB	0	PC	0	PD	0
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	0	PF	0	PG	0	PH	0
Terrains		(PI)		(PJ)		(PK)		(PL)	
Constructions	Sur sol propre	(PM)		(PN)		(PO)		(PQ)	
	Sur sol d'autrui	(PR)		(PS)		(PT)		(PU)	
	Inst. générales, agencés et aménagés des constructions	(PV)		(PW)		(PX)		(PY)	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		(PZ)		(QA)		(QB)		(QC)	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencés, aménagements divers	(QD)		(QE)		(QF)		(QG)	
	Matériel de transport	(QH)		(QI)		(QJ)		(QK)	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	(QL)		(QM)		(QN)		(QO)	
	Emballages récupérables et divers	(QP)		(QR)		(QS)		(QT)	
	TOTAL III	QU	0	QV	0	QW	0	QX	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	UN	0	UP	0	UQ	0	UR	0

CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE*						CADRE C		MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*	
Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
		1		2		3		4		5	
Frais établissement et recherche	TOTAL I	QY	0	2J	0	2K	0	2L	0	2M	0
immob.incorporelles	TOTAL II	QZ	0	2N	0	2P	0	2R	0	2S	0
Terrains		(RA)		(RB)		(RC)		2T		2U	
Constructions	Sur sol propre	(RD)		RE		RF		2V		2W	
	Sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	RJ		RK		RL		2Z		3A	
Inst. techniques mat. et outillage		(RM)		(RN)		(RO)		3B		3C	
Autres immob. corporelles	Ins. gales, agenc. am. divers	(RP)		(RQ)		(RR)		3D		3E	
	Matériel de transport	RS		(RT)		(RU)		3F		3G	
	Mat. bureau et inform., mobilier	(RV)		(RW)		(RX)		3H		3J	
	Emballages récup. et divers	(RY)		(RZ)		(SA)		3K		3L	
TOTAL III	SB	0	SC	0	SD	0	SE	0	SF	0	
Total général (I + II + III)	SG	0	SH	0	SJ	0	SK	0	SL	0	

CADRE D		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Charges à répartir sur plusieurs exercices						SM		SN	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C R A

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice * 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	(TA)	(TB)	(TC)			
	Provisions pour investissement (1)	3U	(TD)	(TE)	(TF)			
	Provisions pour hausse des prix (2)	3V	TG	(TH)	(TI)			
	Provisions pour fluctuation des cours	3W	TJ	(TK)	(TL)			
	Amortissements dérogatoires	3X	(TM)	(TN)	(TO)			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992	IA	IB	IC	ID			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992	IE	IF	IG	IH			
	Provisions pour prêts d'installation (3)	IJ	(IK)	(IL)	(IM)			
	Autres provisions réglementées (4)	3Y	(TP)	(TQ)	(TR)			
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (4)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour grosses réparations	5L	5M	5N	5P			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (4)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	0	TV	0	TW	0	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
	- corporelles	6E	6F	6G	6H			
	Sur immobilisations	- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières(4)*	6G	6H	6I	6J		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	1767	6U	1767	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (4)*	6X		6Y		6Z	7A	
TOTAL III	7B	1767	TY	0	TZ	1767	UA	0
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	1767	UB	0	UC	1767	UD	0
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF	1767		
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5c du C.G.I.

10

(1) provisions réservées aux entreprises faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise (ordonnance n° 86-1134 du 21 octobre 1986)

(2) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision.

(3) provisions relevant de l'article 39 quinquies H du C.G.I.

(4) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions.

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF-CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	21708	21708		
	Créance représentative de titres prêtés* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UQ)		UU				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	3633	3633	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS				
TOTAUX			VT	25341	VU 25341	VV 0	
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 2 ans maximum à l'origine	VG					
	à plus de 2 ans à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B					
Personnel et comptes rattachés		8C	19500	19500			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6650	6650			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4701	4701		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	400	400		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés*		SZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	31251	VZ 31251	0	0

RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				
	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des	VL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

75017 PARIS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Calcul des amortissements, provisions et écarts de conversion

Dérogations

Informations complémentaires pour donner l'image fidèle

Changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice

Changement de présentation au cours de l'exercice

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

INFORMATIONS

PRODUITES

NON PRODUITES

N/S

N/A

20 Etat de l'actif immobilisé			
21 Etat des amortissements			
22 Etat des provisions			
23 Etat des échéances des créances et dettes			
24 Informations et commentaires sur :			
241. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
242. Réévaluation			X
243. Frais d'établissement			X
244. Frais de recherche appliquée et de développement			X
245. Fonds commercial			X
246. Intérêts immobilisés			X
247. Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
248. Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant			X
249. Avances aux dirigeants			X
250. Produits à recevoir	X		
251. Charges à payer	X		
252. Charges et produits constatés d'avance			X
253. Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
254. Composition du capital social			X
255. Parts bénéficiaires			X
30. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
307. Crédit bail			X
308. Engagements financiers			X
309. Dettes garanties par des sûretés réelles			X
313. Effectif moyen	X		
314. Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société			X
315. Liste des filiales et participations			X

N/S : Non significatif ; N/A : Non applicable

75017 PARIS

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 300996, dont le total est de 281 218.42 F et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 14 290.84 F, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 011095 au 300996.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction de l'entreprise.

10 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce - articles 9 et 11- Décret No 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de methodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

20 - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

(VOIR ETAT FISCAL No 2054)

21 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

(VOIR ETAT FISCAL No 2055)

22 - ETAT DES PROVISIONS

(VOIR ETAT FISCAL No 2056)

23 - ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES

(VOIR ETAT FISCAL No 2057)

75017 PARIS

250 - PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations.....	
Autres immobilisations financières.....	
Créances clients et comptes rattachés.....	12 060
Autres créances.....	3 000
TOTAL.....	15 060

251 - CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 23)

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles.....	
Autres emprunts obligataires.....	
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	
Dettes fiscales et sociales.....	26 550
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	
Autres dettes.....	
TOTAL.....	26 550

313 - EFFECTIF MOYEN

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 24-22)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres.....		
Agents de maîtrise et techniciens.		
Employés.....		
Ouvriers.....		
TOTAL.....		

COMMENTAIRES :

Le personnel éventuellement mis à disposition de l'entreprise comprend le personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C A C Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise : 83, rue de Monceau 75008 PARIS Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET* 3 7 8 2 7 7 2 6 3 0 0 0 0 0 Code APE 7 4 1 C Exercice précédent (N-1) clos le:

(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Exercice N, clos le : <u>300996</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (0)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de recherche et développement *	AD	AE			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
Immobilisations en cours		AV	AW			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI			
	TOTAL (I)	BJ	BK			
			0	0	0	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	5250	179866
		Autres créances (3)	BZ	CA	73302	106404
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	447414	321260	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	TOTAL (II)	CJ	CK	5250	700584	
			705834	5250	700584	
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)	CL				
	Primes de remboursement des obligations (IV)	CM				
	Ecart de conversion actif * (V)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO	IA	5250	700584	
			705834	5250	700584	
Revois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C A C

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

		Exercice N 1	Exercice N - 1 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50000)	DA	50000	50000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5000	5000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) (4)	DF		
	Autres réserves	DG	122454	356762
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	25214	692
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	202668
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	0	0
DETTES (5)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (7)	DV	210	9300
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	429140	147638
	Dettes fiscales et sociales	DY	68565	65411
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	497915	222350
	Écarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	700584	634804

Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes *

700584,01

		IB		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ		
	(5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	497915	222350
(6) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EB			
(7) Dont emprunts participatifs	EI			

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

(1996)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C A C

(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N		Total	Exercice (N-1)	
		France	Exportation			
		1	2	3	4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	487500 434950	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	487500 434950	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges *			FP	5000	
	Autres produits (1)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	487500 439950
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	439829 264403	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	567 2551	
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions			GC	5250
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges			GE	177172	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	445647 444126	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	41852 < 4176 >	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	4391 5625	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	4391 5625
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	472	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	472 0
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	3918 5625	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	45771 1448	

Désignation de l'entreprise : **S.A.R.L. S E C A C**

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

			Exercice N 1	Exercice N - 1 2	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	0	0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5966	357	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5966	357	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	< 5965 >	< 357 >	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	14592	399	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	491892	445575	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	466677	444882	
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	25214	692	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	- Produits de locations immobilières	HY		
		- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		DIVERS		5966	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C A C

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL I	KA	1	0	KB	0	KC	0
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	KA		0	KB	0	KC	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		0	KE	0	KF	0
CORPORELLES	Terrains		(KG)			(KH)		(KI)	
	Constructions	Sur sol propre	(KJ)			(KK)		(KL)	
		Sur sol d'autrui	(KM)			(KN)		(KO)	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions*	(KP)			(KQ)		(KR)	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	(KS)			(KT)		(KU)	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers*	(KV)			(KW)		(KX)	
		Matériel de transport*	(KY)			(KZ)		LA	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	(LB)			(LC)		(LD)	
		Emballages récupérables et divers*	(LE)			(LF)		(LG)	
		Immobilisations corporelles en cours	(LH)			(LI)		LJ	
		Avances et acomptes	LK			LL		LM	
		TOTAL III	LN		0	LO		LP	0
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G			8M		8T		
	Autres participations	8U			8V		8W		
	Autres titres immobilisés	IP			IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières	IT			IU		IV		
	TOTAL IV	LQ		0	LR		LS	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G		0	0H		0J	0	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL I	LT	1	0	LU	0	IW	0
		par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	LT		0	LU	0	IW	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	LV		0	LW	0	IX	0
CORPORELLES	Terrains		(LX)			(LY)		(LZ)	
	Constructions	Sur sol propre	(MA)			(MB)		(MC)	
		Sur sol d'autrui	(MD)			(ME)		(MF)	
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	(MG)			(MH)		(MI)	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	(MJ)			(MK)		(ML)	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers	(MM)			(MN)		(MO)	
		Matériel de transport	(MP)			(MQ)		(MR)	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	(MS)			(MT)		(MU)	
		Emballages récupérables et divers*	(MV)			(MW)		(MX)	
		Immobilisations corporelles en cours	MY			(MZ)		(NA)	
		Avances et acomptes	NC			ND		NE	
		TOTAL III	0	NG		0	NH		NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		0U			0V		0W	
	Autres participations		0X			0Y		0Z	
	Autres titres immobilisés		2B			2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		2E			2F		2G	
	TOTAL IV	0	NJ		0	NK		2H	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	0K		0	0L		0M	0

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 3 0 0 9 9 6

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C A C

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX	0	0	0	0	0	0

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	0

Ce cadre est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C A C

(Ne pas reporter le montant des centimes) **

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	PA	0	PB	0	PC	0	PD	0
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	0	PF	0	PG	0	PH	0
Terrains		(PI)		(PJ)		(PK)		(PL)	
Constructions	Sur sol propre	(PM)		(PN)		(PO)		(PQ)	
	Sur sol d'autrui	(PR)		(PS)		(PT)		(PU)	
	Inst. générales, agencés et aménagés des constructions	(PV)		(PW)		(PX)		(PY)	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		(PZ)		(QA)		(QB)		(QC)	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencés, aménagements divers	(QD)		(QE)		(QF)		(QG)	
	Matériel de transport	(QH)		(QI)		(QJ)		(QK)	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	(QL)		(QM)		(QN)		(QO)	
	Emballages récupérables et divers	(QP)		(QR)		(QS)		(QT)	
TOTAL III	QU	0	QV	0	QW	0	QX	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	0	ØP	0	ØQ	0	ØR	0	

CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE *				CADRE C		MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES *			
Immobilsations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
		1		2		3		4		5	
Frais établissement et recherche	TOTAL I	QY	0	2J	0	2K	0	2L	0	2M	0
Imob. incorporelles	TOTAL II	QZ	0	2N	0	2P	0	2R	0	2S	0
Terrains		(RA)		(RB)		(RC)		2T		2U	
Constructions	Sur sol propre	(RD)		RE		RF		2V		2W	
	Sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	RJ		RK		RL		2Z		3A	
Inst. techniques mat. et outillage		(RM)		(RN)		(RO)		3B		3C	
Autres immob. corporelles	Ins. gales, agenc. am. divers	(RP)		(RQ)		(RR)		3D		3E	
	Matériel de transport	RS		(RT)		(RU)		3F		3G	
	Mat. bureau et inform., mobilier	(RV)		(RW)		(RX)		3H		3J	
	Emballages récup. et divers	(RY)		(RZ)		(SA)		3K		3L	
TOTAL III	SB	0	SC	0	SD	0	SE	0	SF	0	
Total général (I + II + III)	SG	0	SH	0	SJ	0	SK	0	SL	0	

CADRE D		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Charges à répartir sur plusieurs exercices						SM		SN	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C A C

(Ne pas reporter le montant des centimes) **

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice * 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	(TA)	(TB)	(TC)			
	Provisions pour investissement (1)	3U	(TD)	(TE)	(TF)			
	Provisions pour hausse des prix (2)	3V	TG	(TH)	(TI)			
	Provisions pour fluctuation des cours	3W	TJ	(TK)	(TL)			
	Amortissements dérogatoires	3X	(TM)	(TN)	(TO)			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992	IA	IB	IC	ID			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992	IE	IF	IG	IH			
	Provisions pour prêts d'installation (3)	IJ	(IK)	(IL)	(IM)			
	Autres provisions réglementées (4)	3Y	(TP)	(TQ)	(TR)			
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (4)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour grosses réparations	5L	5M	5N	5P			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (4)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
	- corporelles	6E	6F	6G	6H			
	Sur immobilisations	- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières(4)*	6I	6J	6K	6L		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	5250	6V	5250		
	Autres provisions pour dépréciation (4)*	6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B	0	TY	5250	TZ	0	UA	5250
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	0	UB	5250	UC	0	UD	5250
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	5250	UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5c du C.G.I.

10

(1) provisions réservées aux entreprises faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise (ordonnance n° 86-1134 du 21 octobre 1986)

(2) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision.

(3) provisions relevant de l'article 39 quinquies H du C.G.I.

(4) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions.

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF-CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	6226	6226		
	Autres créances clients		UX	178890	178890		
	Créance représentative de titres prêtés* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UQ)		UU				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	73302	73302	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
Charges constatées d'avance		VS					
TOTAUX		VT	258419	VU	258419	VV	0
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	(1)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 2 ans maximum à l'origine	VG					
	à plus de 2 ans à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	429140	429140			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	4592	4592		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	63673	63673		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	300	300		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	210	210			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés*		SZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	497915	VZ	497915	0	0
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ				
	(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				
	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	210			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

75008 PARIS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Calcul des amortissements, provisions et écarts de conversion

Dérogations

Informations complémentaires pour donner l'image fidèle

Changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice

Changement de présentation au cours de l'exercice

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	INFORMATIONS	
	PRODUITES	NON PRODUITES N/S N/A
20 Etat de l'actif immobilisé		
21 Etat des amortissements		
22 Etat des provisions		
23 Etat des échéances des créances et dettes		
24 Informations et commentaires sur :		
241. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan		X
242. Réévaluation		X
243. Frais d'établissement		X
244. Frais de recherche appliquée et de développement		X
245. Fonds commercial		X
246. Intérêts immobilisés		X
247. Intérêts sur éléments de l'actif circulant		X
248. Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		X
249. Avances aux dirigeants		X
250. Produits à recevoir		X
251. Charges à payer	X	
252. Charges et produits constatés d'avance		X
253. Charges à répartir sur plusieurs exercices		X
254. Composition du capital social		X
255. Parts bénéficiaires		X
30. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
307. Crédit bail		X
308. Engagements financiers		X
309. Dettes garanties par des sûretés réelles		X
313. Effectif moyen	X	
314. Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société		X
315. Liste des filiales et participations		X

N/S : Non significatif ; N/A : Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 300996, dont le total est de 700 584.01 F et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 25 214.54 F, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 011095 au 300996.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction de l'entreprise.

10 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce -articles 9 et 11- Décret No 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de methodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

20 - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

(VOIR ETAT FISCAL No 2054)

21 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

(VOIR ETAT FISCAL No 2055)

22 - ETAT DES PROVISIONS

(VOIR ETAT FISCAL No 2056)

23 - ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES

(VOIR ETAT FISCAL No 2057)

75008 PARIS

251 - CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 23)

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles.....	
Autres emprunts obligataires.....	
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	429 140
Dettes fiscales et sociales.....	300
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	
Autres dettes.....	
TOTAL.....	429 440

313 - EFFECTIF MOYEN

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 24-22)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres.....		
Agents de maîtrise et techniciens.		
Employés.....		
Ouvriers.....		
TOTAL.....		

COMMENTAIRES :

Le personnel éventuellement mis à disposition de l'entreprise comprend le personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté